



PRÊT D'HONNEUR SOLIDAIRE

Entrepreneurs, vous souhaitez financer votre création ou reprise d'entreprise ?

Vous êtes :

- ✓ **Un jeune de moins de 30 ans, ou**
- ✓ **Un bénéficiaire de minimas sociaux : ARE, ASP, RSA, ASS..., ou**
- ✓ **Un demandeur d'emploi, ou**
- ✓ **Un créateur/repreneur d'une entreprise dans un Quartier prioritaire de la politique de la ville**

C'est possible, grâce au Prêt d'honneur solidaire !



Le PH Solidaire permet d'obtenir un financement de vos besoins personnels afin de constituer les fonds propres de votre entreprise.

Les + :

- ✓ Un prêt à taux zéro
- ✓ Sans garantie
- ✓ Flexible avec différé d'amortissement automatique de 6 mois
- ✓ Jusqu'à 8 000 €

Les conditions pour en bénéficier :

- ✓ Être accompagné par l'Adie, France Active ou Initiative France
- ✓ Obtenir un prêt bancaire complémentaire d'un montant au moins égal et d'une durée de remboursement au moins équivalente.

Pour en savoir plus, rendez-vous vite sur :

<https://bpifrance-creation.fr/prest-dhonneur-solidaire>

pour trouver le réseau le plus proche de chez vous

adie

FRANCEACTIVE
Les entrepreneurs engagés

Initiative france
Un réseau. Un esprit